



CCAS Seignosse

Conseil d'Administration du 19 mars 2025

DEPARTEMENT
des Landes

Extrait des Délibérations du Conseil d'Administration

C.C.A.S

de

SÉANCE ORDINAIRE du 19.03.2025

SEIGNOSSE

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr PECASTAINGS Pierre en session ordinaire.

Etaient présents :

Messieurs Pierre PECASTAINGS, Eric LECERF, Jean-Marc LESOUF,
Mesdames Martine BACON-CABY, Carine QUINOT, Sylvie PAUCET-
ALHAITS, Maria LEGENDRE

Excusés :

Messieurs Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Patrice BEZIAT
Madame Quitterie HILDELBERT, Sylvie LOUSTALET

Secrétaire de séance : Martine BACON CABY

Nombre de Conseillers

en exercice : 11

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 8

Délibération : 2025-03-19_05

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PRINCIPAL CCAS

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS, réuni sous la présidence de Pierre PECASTAINGS, Président du CCAS,

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,



Considérant que Monsieur Pierre PECASTAINGS, Président du CCAS, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget 2024, les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal CCAS sont arrêtés comme suit :

RESULTATS BUDGETAIRES CUMULES				
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2023)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2023 (Titre au 1068°	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE CLOTURE 2024
SECTION D'INVESTISSEMENT	8071,21 €		2278,82 €	10350,03 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	44722,08 €		-13901,72 €	30820,36 €
TOTAL	52793,29 €		-11622,90 €	41170,39 €

Monsieur PECASTAINGS quitte la salle,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, l'unanimité :

- **APPROUVE** les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal CCAS 2024 comme ci-dessus mentionnés.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
Et ont signé au registre les Membres présents.

Le Président du CCAS

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION TELETRANSMISE A
M. le Représentant de l'Etat
Le 24 mars 2025
Rendu exécutoire le 25 mars 2025
Et publiée le 25 mars 2025
(Loi du 02/03/1982
Complétée Loi 22/07/82)

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pierre PECASTAINGS